



**Vingt-Deuxième réunion du Groupe régional Afrique-océan Indien (AFI) de
planification et de mise en œuvre (APIRG/22)
(Accra, Ghana, 29 Juillet - 2 août 2019)**

**Point 2 de l'ordre du jour : Etat de mise en œuvre des conclusions et décisions de la
réunion d'APIRG / 21**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
<p>La présente note de travail expose l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG / 21 par les États et les organisations régionales, mises à jour par les sous-groupes AAO et IIM.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3</p>
<p>REFERENCE(S):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de la réunion APIRG / 21 ▪ Rapport de la réunion AAO SG / 2 ▪ Rapport de la réunion SG / 2 d'IIM
<p>Les objectifs stratégiques de l'OACI :</p> <p><i>A – Sécurité,</i> <i>B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne,</i> <i>D – Développement économique du transport aérien, et</i> <i>E – Protection de l'environnement.</i></p>

1. INTRODUCTION

1.1. La vingt et unième réunion du groupe régional Afrique-océan Indien sur la planification et la mise en œuvre (APIRG / 21) s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 9 au 11 octobre 2017. Dans le cadre de la nouvelle structure d'APIRG, les sous-groupes examinent les décisions et conclusions des réunions précédentes pour un compte rendu de l'état d'avancement de la mise en œuvre. La deuxième réunion du sous-groupe Opérations sur l'espace aérien et les aérodromes d'APIRG (AAO SG / 2) s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 21 au 25 mai 2018, tandis que la deuxième réunion du sous-groupe Information et gestion de l'infrastructure d'APIRG (IIM SG / 2) s'est tenue à Dakar, Sénégal du 9 au 11 juillet 2018.

2. ANALYSE

2.1. La réunion d'APIRG / 21 a adoptée 28 conclusions et 10 décisions. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des diverses conclusions et décisions au niveau régional, telles que revues par les réunions des sous-groupes AAO et IIM tenues respectivement en mai et juillet 2018. Au cours de l'examen, et lorsque les informations ont été mises à disposition, les contraintes en matière de mise en œuvre ont été identifiées et indiquées.

2.2. Les deux sous-groupes ont également été mandatés à accomplir les tâches ci-après:

- a) identifier les conclusions et décisions qui restent valables ainsi que les actions nécessaires pour faciliter leur mise en œuvre, y compris celles qui ne sont plus applicables (actions achevées, prises en charge par d'autres organismes, dépassées par des événements ou redondantes d'une autre manière);
- b) examiner la formulation utilisée dans les conclusions et décisions qui restent valable / pertinente et prendre des mesures pour aligner leur formulation sur les directives fournies par la Commission de navigation aérienne; et
- c) prendre toute autre mesure nécessaire pour permettre une mise en œuvre accélérée et continue au niveau des États.

2.3. Il est important de noter que les conclusions et décisions d'APIRG sont adressées aux États, à l'OACI et / ou aux organisations internationales. Afin que l'APIRG puisse rendre compte de manière efficace et rapide, les sous-groupes ont estimé qu'il était nécessaire que les États améliorent le niveau d'informations fournies aux bureaux régionaux ESAF et WACAF concernant leur état de mise en œuvre.

2.4. La réunion devrait également prendre note de certains des défis rencontrés dans la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG.:

- a) Insuffisance ou manque de ressources financières et engagement de haut niveau dans l'aviation ;
- b) Manque d'expertise dans les États, les AAC et les ANSP pour mettre en œuvre, suivre ou fournir des commentaires sur les activités d'APIRG, y compris les recommandations, les décisions et la mise en œuvre des projets.
- c) Mécanismes et participation inefficaces pour coordonner et soutenir la mise en œuvre des conclusions, décisions et mise en œuvre des projets APIRG.
- d) Faible supervision de la sécurité dans certains États au niveau des régulateurs
- e) Faible compte rendu des recommandations, décisions et mise en œuvre des projets APIRG.

2.5. Considérant que certains États ont progressé dans la mise en place de mécanismes et d'actions pour donner suite aux conclusions et aux décisions, les États manquent toujours d'informations sur leur situation actuelle. Les objectifs d'APIRG dans la mise en œuvre du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) ne peuvent être atteints que si tous les États, les ANSP et les parties prenantes du secteur se conforment pleinement aux exigences en matière de rapports et à une collaboration efficace en matière d'interface. Il est par conséquent absolument indispensable que les informations pertinentes soient fournies au secrétariat d'APIRG ou aux bureaux régionaux afin de permettre une mise à jour du statut avant la 22e réunion d'APIRG, provisoirement prévue pour juillet 2019.

2.6. La réunion est invitée à envisager d'adopter le projet de conclusion afin d'améliorer la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG. :

- a) Les États membres doivent établir des mécanismes internes efficaces au sein de leurs organisations de l'aviation civile afin de faciliter la collecte d'informations sur l'état de la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG dans tous les domaines applicables ;
- b) Fourniture au secrétariat de l'OACI par toutes les parties concernées des informations requises sur l'état de la mise en œuvre des conclusions et décisions, afin d'évaluer les progrès accomplis dans le renforcement du système de navigation aérienne et de permettre à l'OACI de faire rapport à l'APIRG ;
- c) Engager les ressources et l'infrastructure nécessaires à la mise en œuvre des décisions et conclusions d'APIRG ;
- d) Participation effective des États et de l'industrie aux projets l'APIRG, y compris ceux liés aux décisions et conclusions d'APIRG ;
- e) Signaler en temps opportun les incidents et les défaillances et utiliser la base de données AFI sur les carences de la navigation aérienne (AANDD) ;
- f) Renforcer l'efficacité et l'efficience du Programme des procédures de planification des vols en Afrique (AFPP) et du mécanisme d'examen par les pairs de l'ANSP.

3 SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Exhorter les États membres à fournir régulièrement au Secrétariat de l'OACI les informations requises sur l'état de la mise en œuvre des présentes Conclusions et Décisions, comme proposé au 2.6, afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de renforcement du système de navigation aérienne et des rapports requis par l'APIRG.

---FIN---